



Commission de l'agriculture

2151 - Installation, maintien à l'emploi, formation

Aide aux agriculteurs - Prime départementale aux concours de labours

Rapport n° CP/2011/157

Service gestionnaire :

Service agriculture, espaces ruraux et naturels

Résumé :

Le présent rapport a pour objet de soumettre à la commission permanente du Conseil Général l'attribution :

- de subventions départementales en faveur des exploitations agricoles
- d'une prime départementale à un compétiteur bas-rhinois pour sa participation à la finale mondiale de labours 2011.

I. Aides aux agriculteurs

Lors de sa réunion du 14 février 2011, la commission de l'agriculture a examiné favorablement différents dossiers de demandes d'aides départementales concernant l'installation de bâtiments d'élevage et les sorties d'exploitations agricoles hors agglomération.

a) Aide à l'installation de bâtiments d'élevage au titre du PMBE

Mme Doris BARTH, exploitante agricole à WEYER, a bénéficié courant 2006 d'une aide au titre du Plan de modernisation des bâtiments d'élevage pour la construction d'une bergerie destinée au logement de 200 brebis et la suite et au stockage de fourrages. La contribution départementale à ce projet s'élevait à 11 997 € et faisait appel à des fonds européens du même montant. A ce jour aucune demande d'acompte de subvention n'a été sollicitée.

Par courrier en date du 10 décembre 2010, la Direction Départementale des Territoires DDT, guichet unique du dispositif, nous a informés de la reprise de l'exploitation par M. Thierry BARTH, fils de l'exploitante. Le transfert de l'aide des différents cofinanceurs a été validé par la DDT et l'arrêté de la contrepartie européenne a été prorogé.

A signaler que la DDT a privilégié ce cas de figure plutôt que le dépôt d'un nouveau dossier par M. BARTH afin de conserver les crédits européens 2006 (18 000 € en comptant la contrepartie régionale).

Il est proposé de transférer l'aide de 11 997 € en faveur de M. BARTH.

b) Aide à l'installation de bâtiments d'élevage

Le Conseil Général maintient son soutien aux exploitants ayant opté pour une demande d'aide départementale ainsi qu'aux filières avicoles et porcines non éligibles au dispositif national.

Il conviendrait de se prononcer sur les propositions d'aide départementale à hauteur de 36 587 €, figurant en annexe 1, en faveur d'un éleveur de bovins et d'un producteur de poulets.

c) Aide à l'implantation de bâtiments agricoles hors agglomération

Vous voudrez bien trouver en annexe 2, les propositions de subventions d'un montant total de 41 785 € pour le raccordement en électricité et/ou en eau de deux poulaillers, le forage d'un puits ainsi que pour la création d'une réserve à incendie.

En ce qui concerne cette dernière, il s'agit de réexaminer le dossier de l'EARL le Cabri qui renonce à la subvention départementale qui lui a été accordée fin 2009. Son choix s'est porté sur l'installation d'une poche souple de 120 m³ plutôt que la bâche prévue initialement. Le surcoût du montant de l'investissement s'établit à 8 004 €.

II. Prime départementale pour les concours de labour

Lors de sa réunion du 25 juin 2007, le Conseil Général a approuvé la mise en place d'un dispositif d'aide départementale en faveur des compétiteurs de labour bas-rhinois, sous la forme d'une prime forfaitaire de 500 € pour la finale nationale et 1 000 € pour les finales européenne et mondiale.

Il convient de se prononcer sur l'attribution d'une prime de 1 000 € en faveur de Monsieur Thomas DEBES exploitant agricole à JETTERWILLER pour sa participation en mai 2011 au Championnat du monde de labour en SUEDE.

En cas d'accord, les crédits nécessaires seront imputables comme suit :

Code de l'enveloppe budgétaire	Imputation M 52	Crédits prévus sur l'enveloppe (BP, DM, reports)	Crédits disponibles (non engagés)	Crédits proposés
15099	204-2042-928	200 000,00 €	200 000,00 €	36 587,00 €
15096	204-2042-928	280 000,00 €	280 000,00 €	41 785,00 €
27878	65-6574-928	3 000,00 €	3 000,00 €	1 000,00 €

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

La commission permanente du Conseil Général, statuant par délégation et sur proposition de son Président, décide :

- d'attribuer des subventions d'un montant total de 79 372 € aux bénéficiaires figurant aux tableaux annexés, selon la répartition suivante :

** 36 587 € au titre de l'aide départementale aux bâtiments d'élevage*

** 41 785 € au titre de l'implantation de bâtiments agricoles hors agglomération*

** 1 000 € au titre de la participation d'un compétiteur bas-rhinois au Championnat du Monde de labours 2011 en SUEDE*

- de transférer l'aide de 11 997 € accordée le 20 novembre 2006 à Mme Doris BARTH au titre du Plan de modernisation des bâtiments d'élevage à M. Thierry BARTH repreneur de l'exploitation agricole située à EYWILLER.

Strasbourg, le 22/02/11

Le Président,

A handwritten signature in blue ink, consisting of several fluid, overlapping strokes that form a stylized representation of the name Guy-Dominique Kennel.

Guy-Dominique KENNEL